

Nouméa, le - 5 DEC. 2017

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classées et des impacts
environnementaux et des
déchets

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Audrey FRICK-
LABUSSIÈRE

N° 40363-2017/4-
ISP/DENV

Le Directeur

à

Madame Sonia LAGARDE
Maire de la ville de Nouméa
Mairie de Nouméa – Hôtel de Ville
BP K1
98849 NOUMEA CEDEX

Objet : mise en service d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Station d'épuration de la résidence ED

Pièce jointe : déclaration du syndicat des copropriétaires résidence ED de mise en service de son installation

Madame la Maire,

Conformément à l'article 415-7 du code de l'environnement de la province Sud, veuillez trouver ci-joint un exemplaire de la déclaration de mise en service du Syndicat des copropriétaires résidence ED pour sa station d'épuration de la résidence ED, située 16 rue Edouard Dalmayrac 6 PK6, commune de Nouméa.

Cette installation a fait l'objet du récépissé de déclaration ICPE n°2016-16700/DENV du 13 juin 2016.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement

Jean-Marie LAFOND